

## 21-05-04 Administration Générale – Intercommunalité

SIEL-TE – Renouvellement éclairage public allée Albert Camus

### **Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renouvellement EP (éclairage public) allée Albert Camus.**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

#### **Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Renouvellement EP allée Albert Camus	17 248 €	92.0 %	15 868,16 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 248 €</b>		<b>15 868,16 €</b>	<b>0 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

#### **Je vous demande de bien vouloir :**

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de renouvellement EP allée Albert Camus" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier me sera soumis pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de renouvellement EP allée Albert Camus" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.

- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Ont signé au registre tous les membres présents**  
**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,**  
**Le 4 mai 2021**

**Le Maire,**  
**Christian SERVANT**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 3 mai 2021

**21-05-04 Administration Générale – Intercommunalité**

SIEL-TE – Renouvellement éclairage public allée Albert Camus

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille -  
GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc -  
WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude  
- COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre -  
ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle  
- BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo -  
MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - BAUDRY Michèle -  
SCHERIANI Myriam

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme PAPIN  
Mme BAUDRY à M. ZAVROSA

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN